

**REPERTOIRE PAR DATE
MAIRIE DE VALENTINE**

N°	DATE	OBJET	PAGES
2022-01	26/01/2022	Mise à jour du Plan Comunal de Sauvegarde	900
2022-02	26/01/2022	Recrutement agent contractuel sur emploi permanent dans les services techniques pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité	901-902
2022-03	26/01/2022	Autorisation du maire pour ester en justice - Affaire immeuble menaçant ruine 8 avenue de la Barbacane	903
2022-04	26/01/2022	Révision tarifs salle des fêtes et espace du terroir	904

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
HAUTE-GARONNE

Nombre de conseillers :
exercice : 15
présents : 11
votants : 11

Date convocation
19 janvier 2022

Date affichage
19 janvier 2022

Objet délibération :

Mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde
N°2022-01

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VALENTINE**

Séance du 26 janvier 2022
L'an deux mille vingt deux
et le vingt six janvier

à 20h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué,
s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,
sous la présidence de Madame Marie NADALET, maire,

Présents : DUCASSE B. ZAINA F. GRAU J. MAURY G. HILLAIRES N.
DULAC F. FOURMENT P. HILLAIRES L. ARAULO DA SILVA M. CAPERAN R.

Excusés : BAUWEN C. GAY G. LABROQUERE M. BACQUE G.

Absents :

Madame Léa HILLAIRES a été nommée secrétaire.

Madame le maire informe le conseil municipal qu'il convient de mettre à jour le Plan Communal de Sauvegarde.

A savoir les noms des élus, des associations, les personnes à mobilité réduite, les maisons secondaires, les professionnels de santé.

Madame le maire donne lecture des pages qui seront modifiées dans le Plan Communal de Sauvegarde.

Où cet exposé, le conseil municipal, à l'unanimité, après lecture du document, décide la mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.



Marie NADALET
Maire

-900-

Envoyé en préfecture le 27/01/2022
Reçu en préfecture le 27/01/2022
Affiché le
ID : 031-213105653-20220126-202201-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VALENTINE**

Nombre de conseillers :
exercice : 15
présents : 11
votants : 11

Séance du 26 janvier 2022
L'an deux mille dix vingt deux
et le vingt six janvier
à 20h00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement
convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses
séances, sous la présidence de madame Marie NADALET, maire
Présents : DUCASSE B. ZAINA F. GRAU J. MAURY G. HILLAIRE N. DULAC F.
STEFANI L. FOURMENT P. CAPERAN R. ARAUJO DA SILVA M.

Date convocation
19 janvier 2022

Excusés : BAUWEN C. GAY G. LABROQUERE M. BACQUE G.
Madame Léa HILLAIRE a été nommée secrétaire.

Date affichage
19 janvier 2022

Objet délibération :

Recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent dans les services techniques pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité
N° 2022-02

Le conseil municipal de Valentine,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 3.1°,

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans les services techniques, en raison des inondations survenues en janvier 2022, remise en état terrains, voirie et bâtiments, en raison du COVID,

Sur le rapport de madame le maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

Le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'adjoint technique territorial, 1er échelon, pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 12 mois allant du 1^{er} février 2022 au 31 janvier 2023 inclus, pour un temps complet.

Cet agent assurera les fonctions d'agent des services techniques polyvalent en milieu rural

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'IB 367 du grade de recrutement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Envoyé en préfecture le 27/01/2022
Reçu en préfecture le 27/01/2022
Affiché le
ID : 031-213105653-20220126-202202-DE

Le maire :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Marie NANDALET
Maire



Envoyé en préfecture le 27/01/2022
Reçu en préfecture le 27/01/2022
Affiché le
ID : 031-213105653-20220126-202202-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

HAUTE-GARONNE

Nombre de conseillers :

exercice : 15

présents : 11

votants : 11

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VALENTINE**

Séance du 26 janvier 2022

L'an deux mille vingt deux

et le vingt six janvier

à 20h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de madame Marie NADALET, maire

Présents : DUCASSE B. ZAINA F. GRAU J. MAURY G. HILLAIRES N. DULAC F. CAPERAN R. HILLAIRES L. FOURMENT P. ARAUJO DA SILVA M

Date convocation

19 janvier 2022

Date affichage

19 janvier 2022

Excusés : BAUWEN C. GAY G. LABROQUERE M. BACQUE G.

Léa HILLAIRES a été nommée secrétaire.

Objet : Autorisation du maire pour ester en justice – Affaire immeuble menaçant ruine 8 avenue de la Barbacane N°2022-03

Vu le code général des collectivités territoriales,

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal la situation de l'immeuble situé 8 av de la Barbacane à Valentine qui menace ruine et qui a fait l'objet d'un arrêté de mise en sécurité – procédure urgente suite aux conclusions du rapport de l'expert nommé par le tribunal administratif de Toulouse.

L'expert a conclu à la démolition de la bâtisse au regard des dégradations importantes constatées. Le maire fait part de la situation actuelle au regard de l'immeuble.

Il expose qu'afin de défendre les intérêts de la commune et afin de poursuivre la procédure des édifices menaçant ruine il convient de lancer la procédure au fond devant le tribunal judiciaire.

Lorsqu'aucune mesure ne permet d'écarter le danger, l'autorité compétente peut faire procéder à la démolition complète après y avoir été autorisée par jugement du tribunal judiciaire statuant selon la procédure accélérée au fond.

L'assignation du juge judiciaire, acte de procédure est rédigé par un avocat.

Madame le maire expose qu'elle doit pour agir en justice au nom de la commune, y avoir été autorisé par le conseil municipal.

Où cet exposé, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Autorise madame Marie NADALET, maire de Valentine à représenter la commune en justice dans le cadre de l'affaire exposée ci-dessus
- Désigne madame Catherine Mouniérou, avocate à Saint-Gaudens afin d'ester en justice pour défendre les intérêts de la commune dans le cadre de cette affaire

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Marie NADALET
Maire

-904-

Envoyé en préfecture le 27/01/2022
Reçu en préfecture le 27/01/2022
Affiché le
ID : 031-213105653-20220126-202203-DE



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
HAUTE-GARONNE

Nombre de conseillers :
exercice : 15
présents : 11
votants : 11

Date convocation

19 janvier 2022

Date affichage

19 janvier 2021

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

DE LA COMMUNE DE VALENTINE

Séance du 26 janvier 2022

L'an deux mille vingt deux

et le vingt six janvier

à 20h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement
convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses
séances, sous la présidence de madame Marie NADALET, Maire

Présents : DUCASSE B. ZAINA F. MAURY G. GRAU J. HILLAIRE N.
CAPERAN R. HILLAIRE L. DULAC F.

Excusés : BAUWEN C. GAY G. LABROQUERE M. BACQUE G.

Léa HILLAIRE a été nommée secrétaire.

Objet délibération :

Révision tarifs salle des fêtes et espace du terroir
N°2022-04

Madame le maire propose au conseil municipal d'examiner les tarifs d'utilisation de la salle
des fêtes et de l'espace du terroir pour l'année 2022.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'appliquer les tarifs de la salle des fêtes et de
l'espace du terroir :

- **Pour les associations valentinoises l'utilisation de la salle des fêtes et de l'espace du terroir,
chauffage compris sera gratuite**

Location de la salle des fêtes (cuisine comprise) :

- Valentinois 100 €
- Entreprises valentinoises 300 €
- Extérieurs 300 €

Chauffage de la salle des fêtes

- Tout utilisateur (sauf associations valentinoises) : prix établi en fonction des m3 consommés

La Salle de réunion au 1^{er} étage ne sera plus louée.

Location espace du Terroir (chauffage compris)

- Valentinois : 50 €
- Extérieurs : 100 €

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Marie NADALET
Le Maire

-904-

Envoyé en préfecture le 27/01/2022
Reçu en préfecture le 27/01/2022
Affiché le
ID : 031-213105653-20220126-202204-DE

